

**Le Président**

**COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP  
DU 25 JUILLET 2005.**

Lors de la réunion du 25 Juillet 2005, la Commission nationale du débat public a pris les décisions suivantes :

**I – Débats décidés.**

1/ Options générales en matière de gestion des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue :

Après avoir entendu la présentation et les propositions faites par M. Georges MERCADAL, Président de la commission particulière, la Commission nationale, au vu du dossier transmis par les deux ministres auteurs de la saisine (Industrie et Ecologie), intitulé « Situer le contexte, les enjeux et les perspectives » et des documents rassemblés par la CPDP pour assurer l'information complète et contradictoire du public, décide d'ouvrir le débat public.

Le dossier disponible comprend les pièces suivantes, chacune étant rédigée sous la responsabilité de son auteur :

- Le rapport précité des ministres, annonçant ce qu'ils retiennent des recherches effectuées sous l'égide de la loi de 1991 et posant les question qu'ils souhaitent voir éclairer par le débat afin de préparer le nouveau projet de loi. La présentation par chacun des acteurs impliqués dans le cycle des déchets (ANDRA, AREVA, CEA, EDF) de son propre rôle et de ses travaux, notamment suite à la loi de 1991.

- Le résumé du rapport de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST) qui, sur la base du résultat des recherches, propose une stratégie pour l'avenir, ainsi que celui du rapport de la Commission Nationale d'Evaluation (CNE, commission indépendante constituée par la loi de 1991), dédié spécifiquement à une appréciation scientifique des recherches ;

- La présentation par chacun des acteurs impliqués dans le cycle des déchets, de ses propres travaux, notamment suite à la loi de 1991 ;

- L'analyse contradictoire de l'ensemble du sujet, faite à la demande de la CPDP, par trois experts connus pour leurs interrogations sur la filière électronucléaire française, voire de l'option nucléaire.

Elle arrête le calendrier du débat public qui aura lieu du 12 Septembre 2005 au 13 Janvier 2006 et approuve l'organisation et les modalités qui lui sont proposées :

- des auditions du public près des sites concernés (Meuse et Haute-Marne, Vallée du Rhône, Manche) pour commencer, à la mi-Septembre,
- trois journées de débat les 1er, 8 et 22 Octobre à la Cité des Sciences à Paris sur les thèmes scientifiques et techniques :
  - les problèmes posés par les déchets nucléaires ; l'entreposage de longue durée ;
  - moins ou pas de déchets : quand, comment ? La séparation – transmutation ;
  - le stockage. La combinaison des solutions : quels choix, quel calendrier ?
- Quatre conférences – débats en Novembre dans diverses régions sur
  - l'accompagnement économique ;
  - l'information et le partage des connaissances ;
  - la justice entre générations et entre territoires ;
  - qui décide quoi, quand, comment ?
- Trois réunions synthétiques en Décembre (Dunkerque, Toulouse et Blois), après qu'un bilan des premières réunions aura été établi et rendu public.
- La réunion de clôture le 13 Janvier à Lyon.

En outre, les moyens habituels seront mis en place pour assurer l'information et permettre l'expression du public (site Internet, questions-réponses, cahiers d'acteurs,...).

## 2/ Projet de centrale électronucléaire « tête de série EPR » à Flamanville .

Ayant entendu les propositions de M. MATHIEU, Président de la commission particulière, la Commission nationale a arrêté les modalités d'organisation du débat public dont elle avait arrêté le 6 Juillet dernier le calendrier : du 19 Octobre 2005 au 18 Février 2006.

Selon les orientations qu'elle avait arrêtées précédemment, ce débat public s'articule en deux volets : un volet local et régional (correspondant au territoire d'implantation de l'ouvrage), un volet national (parce qu'EPR est présenté par EDF comme une possible tête de série) – chacun comportant des réunions générales et des réunions thématiques.

Est donc arrêté le programme suivant qui pourra être adapté, en restant dans le même esprit, pour répondre en cours de débat à des demandes dès lors qu'elles seraient pluralistes :

- Volet local : - réunion inaugurale à Cherbourg 19 Octobre.
  - réunion thématique à Flamanville (8 ou 9 Novembre) sur le thème « maîtrise des risques environnementaux et sanitaires »
  - réunion thématique à Caen (23 ou 25 Novembre) sur le thème « impacts socio-économique ».

En outre, la CPDP sera présente auprès de la Commission particulière chargée du débat public sur la ligne THT « Cotentin-Maine » pour sa réunion inaugurale à Saint-Lô le 24 Octobre et pour ses autres réunions ; les deux CPDP tiendront une réunion thématique commune à Rennes le 16 Novembre sur « la politique énergétique du Grand Ouest ».

Une ou deux réunions générales supplémentaires sont envisagées en Basse-Normandie en Janvier.

Les deux CPDP, qui sont installées dans des locaux communs à St-Lô, assureront ainsi la coordination permanente entre les deux débats.

- Volet national : - réunion inaugurale à Paris (le 26 ou 27 Octobre).
  - réunions thématiques à Lyon (le 3 ou 4 Novembre) sur la politique industrielle du maître d'ouvrage et le maintien des compétences, à Paris (le 29 ou 30 Novembre) sur les besoins électriques et l'évolution des outils de production.
  - réunions dans les régions en Décembre et Janvier (Marseille, Limoges, Grenoble, Lille, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Metz ou Nancy, Angers), les lieux et dates précis restant à fixer.

La réunion de clôture aura lieu à la mi-Février en Basse-Normandie.

L'information sera assurée par la diffusion d'un document de présentation du débat dans toutes les boîtes aux lettres du Nord Cotentin et l'envoi d'un courrier aux élus de la Manche et acteurs ayant participé à la réunion de concertation tenue à St-Lô en Mai. Pour le reste la diffusion prioritaire sera celle d'un CD Rom et la consultation d'Internet mais les documents papiers seront remis au public sur demande.

Le Président

Yves MANSILLON